

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3213

présenté par

M. Causse, M. Haury, M. Poulliat, Mme Robert, Mme Vanceunebrock, Mme Provendier,
Mme Marsaud, Mme Le Feur, M. Claireaux, Mme Riotton, M. Damaisin, Mme Kerbarh,
Mme Janvier, M. Sempastous, M. Dombreval, M. Daniel, Mme Grandjean, M. Mis, M. Person,
M. Buchou, Mme Jacqueline Dubois et Mme Cazarian

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 37, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.